



Ligue régionale Pays-de-la Loire de Karaté

**Photographie
à coller ou
agrafer**

Dossier de candidature

La Ligue Régionale Pays-de-la-Loire de karaté et disciplines associées lance un appel à candidatures pour la création d'un poste en tant que **Responsable régional de l'arbitrage**. Cet appel à candidature est ouvert à toutes et tous les licenciés dont les qualifications et compétences sont avérées. **MISSION PRINCIPALE** : Responsable régional de l'arbitrage (Gestion de l'arbitrage régional)

Pré-requis

- Le candidat postulant doit avoir au minimum **18 ans**
- Il est au minimum arbitre national

Etat Civil

Nom :

Prénom :

Sexe: M F

Date de naissance :/...../..... Pays de naissance :

Ville de naissance (avec code postal obligatoire):

.....

Nationalité :

Adresse :

CodePostal:..... Ville:.....

Tél.:..... Portable:.....

E.mail:.....@.....
Profession:.....

Situation Fédérale

Numéro de licence :
Numéro d'affiliation du club :
Discipline:.....Grade:.....
Diplôme FFK le plus élevé (BEES1BEES2,DEJEPSouDESJEPS)
:.....
N° de diplôme :
Responsabilités associatives:.....
Responsabilités fédérales:.....

L'offre

- ➔ Le responsable régional de l'arbitrage accomplit ses missions en liaison avec le DTR.
- ➔ En conformité avec la réglementation de l'arbitrage :
 - il choisit les juges et arbitres pour les compétitions régionales ;
 - il organise les sessions régionales de formation et d'examen d'arbitrage ;
 - il compose le jury de chaque session et en assure la coordination ;
 - il transmet, dans les meilleurs délais les résultats au responsable national de l'arbitrage par l'intermédiaire du secrétariat de la ligue régionale ;
 - il veille à l'actualisation des connaissances des arbitres déjà diplômés ;
 - il organise l'arbitrage lors des manifestations de ligue, en veillant à la sécurité des compétiteurs, dans le respect des règlements en vigueur.
- ➔ Il émet un avis sur la liste des arbitres régionaux susceptibles d'être promus au niveau national.
- ➔ Sur convocation du responsable national de l'arbitrage, il participe à toute réunion, à l'occasion de laquelle sont précisées les directives concernant l'arbitrage.
- ➔ Pour remplir ses missions, le responsable régional de l'arbitrage dispose des moyens administratifs et financiers qui sont mis à sa disposition par la ligue régionale.

➔ Il présente à la fin de chaque saison sportive au DTN et au DTR, le rapport général de ses activités et le cas échéant les difficultés rencontrées dans l'accomplissement de ses missions.

Le Statut

➔ Le responsable de l'arbitrage régional est placé sous l'autorité technique du DTN. Son activité est coordonnée par le DTR au sein de l'ETR, dans le cadre de la mise en œuvre du projet fédéral dans le domaine des formations et des objectifs de la ligue régionale.

➔ Le DTN peut mettre fin à la mission du responsable de l'école régionale de formation de sa propre initiative, ou à la demande motivée du DTR.

Pièces jointes

➔ Un Curriculum Vitae

➔ Une lettre de motivation

➔ Une Copie du diplôme FFKDA le plus élevé (BEES 1 BEES 2, DEJEPS ou DESJEPS)

➔ Photocopie de la carte nationale d'identité

Le dossier de candidature complété doit être accompagné des pièces à joindre et doit être envoyé à la Ligue Régionale Pays-de-la-Loire, 44 rue Romain Rolland, 44100 Nantes. La date limite de dépôt des dossiers de candidature est le 23/11/2020. Tout dossier incomplet ou reçu après la date de clôture des inscriptions (cachet de la poste faisant foi) sera refusé.